

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 4 mai 2012
A 15 h à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 mai 2012 à 15 heures** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 4 mai 2012

A 15 h 00 à LA ROCHE BERNARD

5 - Inondations : travaux à la confluence OUST-VILAINE : clôture du marché de maîtrise d'œuvre

Clôture du marché de maîtrise d'œuvre

Dans sa délibération du 30/01/11, le Conseil d'Administration, a décidé, après en avoir délibéré à l'unanimité de surseoir « sine die » à la mise à l'enquête du dossier des « travaux d'aménagement à la confluence Oust-Vilaine » et souhaité s'engager dans une étude de délocalisation des activités de la zone industrielle d'Aucfer en collaboration avec la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Ainsi, le marché en cours de « maîtrise d'œuvre des travaux de lutte contre les inondations à Redon » n'a plus de raison d'être prolongé. Ce marché est passé depuis 2004 avec le groupement SAFEGE (mandataire) – MICHAELIAN – SAUNIER – COURCHINOX, pour un montant global d'honoraires de :

- 1 031 931.36 € H.T. (tranche ferme avec avenants) ;
- 1 219 912.09 € H.T. (tranche ferme avec avenants + tranche conditionnelle).

Remarque : la différence entre tranche ferme et tranche conditionnelle était liée au choix qui pouvait être fait concernant la maîtrise d'ouvrage sur les ouvrages d'art. En tranche ferme, il était envisagé que le maître d'œuvre travaille sur l'élément de mission « avant-projet » pour l'allongement du nouveau pont d'Aucfer et la mise en place d'ouvrages de franchissement sous la RD764, et réalise une mission complète (jusqu'à la réception des travaux) pour les autres parties du programme. En « tranche ferme + tranche conditionnelle », il était envisagé que le maître d'œuvre réalise la mission complète de maîtrise d'œuvre sur la totalité du programme.

A ce jour, les missions suivantes de la Tranche Ferme ont été réalisées et payées : « AVP » et « dossiers réglementaires », soit un montant total de 473 190.94 euros HT (hors révisions), correspondant à 45.9% du montant total de la Tranche Ferme. Les missions suivantes n'ont pas été réalisées : PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC.

La Tranche conditionnelle n'a pas été engagée.

Ainsi, avant de lancer une nouvelle démarche s'orientant non plus sur des travaux d'aménagement de protection contre les inondations mais sur un projet de requalification de la zone portuaire, il convient de clore le marché en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de clore le marché de maîtrise d'œuvre en cours ;
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN